

**S.I.E.A. RIVE GAUCHE DE LA DORE A ESTANDEUIL (Puy-de-Dôme)**

**-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SYNDICAT  
-----**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur GONIN Michel.

Étaient présents : Mesdames BROSEL Véronique, DUGAND Magali, et Messieurs ROCHE Grégory, MULA José, TRAVERS Jean-Michel, JACOB Loïc, BELNOU Jean-Bernard, PIC Bernard, CHARBONNEL Dominique, ROCCHETTO Lionel, RENE Roland, PIREYRE Éric, MASSON Lucien, GONIN Michel, BAUDIMENT Philippe, FAYET Pierre, SESSA Jean-Louis et SEVILLA Paul formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Mme GUILHOT Laurence par M. ROCHE Grégory, Mme DEFFRADAS Christiane par M. BAUDIMENT Philippe, M. PFEIFFER Bernard par M. TRAVERS Jean-Michel, M. PARROT Yohan par M. PIC Bernard, M. MOINE Pierre par M. SESSA Jean-Louis, M. DOS SANTOS Christophe par Mme DUGAND Magali et M. MARTEL Renaud par M. CHARBONNEL Dominique.

Étaient excusés/absents : Mme MATHIEU Nelly et Messieurs RALUY Olivier, GOSIO René, CASSOUX Brice et BERTIN Laurent.

Date de la convocation : 12 juin 2024

Membres en exercice : 30    Présents : 18    Représentés : 7    Absents/excusés : 5

**INTERCONNEXION AVEC SIAEP DORE ALLIER**

**CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Président explique ses échanges avec M. MAZELIER, Président du Syndicat Dore Allier et propose d'étudier la création d'une interconnexion de SECOURS qui fonctionnerait dans les deux sens au niveau des limites des communes de Néronde sur Dore et de Peschadoires.

Afin de réaliser ces travaux de manière conjointe, Monsieur le Président explique la nécessité de prendre une convention de groupement de commandes :

Le coordonnateur est le Syndicat Rive Gauche de la Dore, il est mandaté pour passer et/ou exécuter les prestations ou commandes ou marchés prévus dans le cadre de cette convention au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le Syndicat Dore Allier sera associé à l'ensemble des décisions de ce groupement.

La répartition financière pour la partie étude est la suivante :

- 50% Dore Allier
- 50 % Rive Gauche de la Dore

Une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental sera également demandé.

A l'issu des travaux, une nouvelle convention sera nécessaire pour définir :

- Le prix de vente de l'eau,
- Les modalités de fonctionnement de cette ou de ces interconnexions,
- Les devoirs et obligations de chacun des Syndicats.

**DELIBERATION N° 20240625-038**

2/2

Envoyé en préfecture le 02/07/2024  
Reçu en préfecture le 02/07/2024  
Publié le  
ID : 063-256300070-20240625-20240625\_038-DE

S<sup>2</sup>LO

**A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical accepte la présente convention et autorise Monsieur le Président à signer :**

- La convention et tous les documents utiles pour la bonne exécution de celle-ci

Fait et délibéré au siège à Estandeuil  
les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le Président :  
Michel GONIN

